



DÉCEMBRE 2007

Le Bâtisseur

Publié par la CSN-Construction, 2100, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal Qc H2K 4S1

**Qu'on se le dise !
L'assurance
Médic-Construction
et le régime
de retraite
ont VRAIMENT
été améliorés**

Pages 3 et 4

Déjà à pied d'œuvre
pour préparer
les prochaines négos !

Page 5

2008 : ce n'est pas le travail qui manquera !



Alain Mailhot

En 2008, ce n'est pas le travail qui manquera ! C'est vrai dans notre industrie. C'est aussi vrai pour la CSN-Construction. Nous nous attendons à connaître à nouveau une année qui mobilisera les énergies de notre fédération et celles de nos militantes et de nos militants.

Bilan et perspectives de négociation

La dernière ronde de négociations des conventions collectives de notre industrie qui a été menée avec succès¹ par l'Alliance syndicale de la construction (CSN-Construction, Conseil provincial-International et CSD Construction) est encore toute fraîche à nos mémoires. Mais déjà de nouveaux défis à relever s'offrent à nous.

À la lecture de cette édition du journal *Le Bâtitteur*, vous constaterez que des militants de notre fédération provenant de toutes les régions du Québec se sont à nouveau réunis pour faire le bilan des dernières négociations. Cet exercice nous aidera à transmettre les expériences des uns aux autres pour améliorer encore plus notre fonctionnement lors des prochaines négociations.

Après avoir constaté que ces négociations en alliance avaient été fructueuses, entre autres grâce à votre appui, les militants ont fait des remarques pour renforcer notre fonctionnement aux prochaines négociations. Ce sont d'ailleurs des observations que nous entendons partager avec nos partenaires des autres organisations syndicales, et ce, dans le respect de nos spécificités.

Nouvelles batailles

Maintenant que le travail des arpenteurs a été reconnu, les militants de notre fédération ont également exprimé leur volonté de se retrousser les manches et de s'activer à revaloriser les conditions de travail d'autres métiers et occupations : charpentiers-menuisiers, manœuvres-hommes de fond, travailleurs d'asphalte, et foreurs-boutefeux. Cela dit, il n'est pas question pour autant pour les arpenteur-es de s'endormir sur leurs lauriers. De ces nouvelles batailles à mener, il en est également question dans notre journal.

Assurance et retraite

Le Bâtitteur donne aussi l'heure juste sur les améliorations que l'Alliance a obtenues en négociation pour nos régimes d'assurance et de retraite.

Bonnes pratiques

Au cours de la prochaine année et des suivantes, nous aurons aussi à participer avec l'Alliance au comité de bonnes pratiques sur l'application de nos conventions collectives.

Travail quotidien

En plus, la CSN-Construction, son équipe de conseillers, d'employé-es de bureau et de militants continuent leur travail quotidien : placement, défense en santé-sécurité au travail, formation, représentation, etc.

Enfin, au nom du comité exécutif de la CSN-Construction, je tiens à vous offrir, ainsi qu'aux membres de votre famille et vos proches, une bonne et heureuse année.

Solidarité !

Alain Mailhot

Président de la CSN-Construction

¹ Une Alliance syndicale gagnante : augmentations de salaire à chacune des années des conventions collectives, rattrapage salarial pour certains métiers et occupations, reconnaissance des arpenteurs, amélioration des régimes d'assurance et de retraite, négociation de congés de maladie (par le versement d'un pourcentage additionnel sur les payes de vacances), abolition du temps et demi et la rémunération de toutes les heures supplémentaires à temps double à la Baie-James et au nord du 55e parallèle, y compris Grande-Baleine, etc.

Qu'on se le dise !

L'assurance Médic-Construction et le régime de retraite ont VRAIMENT été améliorés

Yves Côté, coordonnateur de la CSN-Construction

À l'issue de la dernière ronde de négociations de l'industrie de la construction, l'Alliance syndicale composée de la CSN-Construction, du Conseil provincial-International et de la CSD Construction a réussi à bonifier l'assurance Médic-Construction et le régime de retraite. Comment ? D'une part, en obtenant des employeurs qu'ils utilisent les surplus accumulés pour améliorer les bénéfices de Médic-Construction. D'autre part, en obtenant également le pouvoir de réduire le montant nécessaire pour constituer une réserve au régime de retraite à un montant plus raisonnable, cela a permis d'augmenter la cotisation patronale versée au compte complémentaire de retraite de chaque travailleur au lieu de constituer une réserve plus importante qu'il est nécessaire de le faire.

Cela signifie, d'une part, un ajout de millions de dollars supplémentaires en argent neuf pour le régime d'assurance et, d'autre part, l'amélioration de la retraite des travailleuses et des travailleurs de notre industrie.

Médic-Construction : les patrons verseront 12 M \$ de plus

L'assurance Médic-Construction affichant un important surplus de plus de 210 millions de dollars à la fin du premier semestre de 2007, nous avons donc obtenu (des employeurs) qu'on prenne les dispositions pour utiliser une grande partie de ces surplus pour améliorer notre régime. De plus, afin d'assurer la stabilité et la longévité des avantages de ce même régime, nous avons négocié une augmentation de la cotisation patronale de 0,10 \$ l'heure travaillée pour tous les travailleurs à compter de mai 2009. Les employeurs verseront ainsi plus de 12 millions par année à Médic-Construction à compter de ce moment-là.

Précisons que les surplus actuels accumulés au régime suffisent à le financer pour la durée des conventions collectives, et ce, sans qu'il soit menacé.

Une meilleure couverture

Grâce aux nouveaux mécanismes d'utilisation des surplus, nous serons

très bientôt en mesure d'améliorer substantiellement le régime actuel. Ainsi, plus de 29 millions serviront à l'amélioration des couvertures. Un autre montant de près de 20 millions sera utilisé pour régler des problèmes d'application ou d'interprétation qui engendrent des coûts pour le régime.

Des discussions sont en cours au comité des avantages sociaux afin d'améliorer le régime d'assurance Médic-Construction en utilisant les sommes disponibles. Au cours des prochains mois, les travailleurs pourront bénéficier de ces nouveaux avantages.

Mission accomplie

L'Alliance peut dire mission accomplie : non seulement nous avons pu protéger nos acquis au niveau de l'assurance Médic-Construction, mais nous avons aussi bonifié le régime.



► **Retraite : augmentations importantes des cotisations patronales versées au compte complémentaire**

Gâce au réaménagement de la réserve, l'Alliance syndicale a obtenu des augmentations de la cotisation patronale versée au compte complémentaire du régime de retraite de chaque compagnon, occupation et apprenti à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette cotisation passera de 1,32 \$ à 1,49 \$ l'heure pour les compagnons et occupations, soit une hausse de 12,5 % et de

0,58 \$ à 0,75 \$ l'heure pour les apprentis, en hausse de 23 %.

En fait, lors des dernières négociations, l'Alliance a réduit le montant de la réserve pour fluctuation économique (en cas d'éventuel recul boursier), de façon à ce qu'il y ait une somme plus importante qui soit versée dans le compte complémentaire de chaque travailleur.

La situation du régime se redresse

Rappelons qu'à la suite de mauvaises performances de l'indice boursier au début des années 2000, le déficit de notre

régime de retraite était très élevé : 1,8 milliard de dollars en 2004. Une période de 15 ans avait alors été prévue pour effacer complètement ce déficit. Depuis, un montant de 2,18 \$ de l'heure à partir de la cotisation patronale est utilisé pour payer ce déficit. Grâce à d'excellents rendements de la caisse de retraite au cours des trois dernières années, nous sommes en voie d'éponger ce déficit beaucoup plus rapidement que prévu.



Déjà à pied d'œuvre pour préparer les prochaines négos !

Textes et photos : Benoit Aubry et Michel Crête

Participant, en novembre, au bilan sur la consultation, la préparation et les résultats de la dernière ronde de négociations en Alliance syndicale CSN-Construction, Conseil provincial-International et CSD Construction, des militants de la CSN-Construction ont rapidement discuté des prochaines négociations.

Lors de ces rencontres, Alain Mailhot, président de la fédération, a expliqué que :

Après avoir observé que la négociation de l'Alliance a permis d'obtenir d'excellents résultats tant au niveau du rattrapage salarial que pour les clauses non-monétaires, nos militants ont posé les premiers jalons de ce que nous pourrions améliorer aux prochaines négociations.

Ainsi, au cours de la réunion, on a procédé à la nomination de personnes sur les comités de travail suivants : groupe des charpentiers-menuisiers, groupe des manœuvres-hommes de fond, groupe des travailleurs de l'asphalte, groupe des foreurs-boutefeux et groupe des arpenteur-es.

D'ici les prochaines négociations, les comités auront du temps pour identifier les problèmes de ces groupes de travailleurs, faire des études et comparer leurs conditions avec celles d'autres métiers spécialisés. Ils pourront développer des arguments que les employeurs ne pourront pas contester. C'est ainsi qu'on va pouvoir améliorer les conditions de travail de ces métiers spécialisés, entre autres en santé-sécurité.

C'est un début. Nos consultations pour les prochaines négociations ne s'arrêteront pas là. Les membres de notre fédération pourront se prononcer au moment de leur assemblée générale respective, de préciser le porte-parole de la CSN-Construction.

Un comité d'arpenteur-es

Des comités visant la revalorisation des charpentiers-menuisiers, des manœuvres-hommes de fond, des travailleurs de l'asphalte, des foreurs-boutefeux, bien sûr, mais pourquoi donc un comité d'arpenteur-es alors qu'ils ont vu leurs tâches reconnues et obtenu des augmentations de salaire substantielles, ainsi que du rattrapage salarial important ? « C'est parce qu'il y a encore de la place pour l'amélioration », de lancer Alain Mailhot.

Michel Petitpas foreur depuis 1988, Longue-Rive

Nous conduisons des machines qui valent extrêmement cher. Nous travaillons en terrain accidenté. C'est toujours risqué. C'est la même chose pour les dynamiteurs qui font eux aussi un métier à haut risque. En plus, ils sont tenus responsables en cas d'accidents. Mais nous ne sommes pas payés à notre juste valeur, pour nos spécialités. Nous ne sommes pas payés selon nos responsabilités et les risques que nous courons. Nous devons bien informer les autres foreurs-boutefeux pour

qu'on puisse se tenir dans le but d'améliorer notre sort et augmenter nos salaires.

Michel Petitpas militera sur le comité des foreurs-boutefeux.



André Dion

un arpenteur comptant une vingtaine d'années d'expérience, Laurentides



Quel est notre prochain défi après tout ce qu'on a obtenu en négociation ? Garder notre noyau de militants qui a permis que nos demandes soient satisfaites en négociation. Il faudra voir à faire vraiment reconnaître notre métier.

Pourquoi ? Pour contrer les arpenteurs-géomètres hors construction qui veulent faire notre travail. Et en de-

venant un métier reconnu, ou compagnon, nous allons ainsi nous assurer d'avoir un apprenti avec nous. Donc, nous serons deux. En étant deux, c'est plus sécuritaire. Mais cela nous permettra aussi de transmettre nos connaissances aux plus jeunes et de contribuer à relever leurs compétences. C'est toute l'industrie qui en sortira gagnante. Enfin, dans le cas du début des travaux à La Romaine, qui est sous le 55° parallèle, il faudrait avoir les mêmes congés qu'à la Baie-James.

Alexandre Mailhot manœuvre, Québec



Par les temps qui courent, les manœuvres travaillent et ne manquent pas d'ouvrage. Ils ne

sont pas inquiets pour leur avenir immédiat. Mais en cas de baisse d'activités dans notre industrie, nous savons tous que les compagnons de métier peuvent venir faire le travail des manœuvres. Et dans ces cas de ralentissement, les manœuvres sont les premiers à être mis à pied. Aussi, pour régler ce problème, ils comptent bien se réunir en comité pour proposer, à la prochaine négociation, l'exclusivité des tâches de manœuvres. Un bon travail d'analyse et de discussion en perspective pour le comité des manœuvres-hommes de fond.

Anna Murdock arpenteuse, Québec



Après ses études au Centre de formation professionnelle de Neufchâtel, Anna Murdock exerce son métier d'arpenteuse durant cinq mois à la Baie-James, puis travaille dans la région de Québec.

À la lumière de ses trois années d'expérience en arpentage, elle estime maintenant que les jeunes devraient être jumelés à des travailleurs plus âgés afin que le savoir soit transmis de façon adéquate, principalement sur les gros chantiers.

Ce serait important, d'autant plus que beaucoup d'arpenteur-es comptant plusieurs années d'expérience prendront leur retraite au cours des prochaines années.

Elle constate que, présentement, de nombreux jeunes se retrouvent seuls sur les chantiers, ce qui peut en décourager certains en raison des grandes responsabilités qu'ils ont sur les épaules. Même si les arpenteurs peuvent travailler seuls avec leurs appareils GPS et robotisés, explique-t-elle, à deux ce serait moins dur physiquement et mentalement, puisqu'on formerait une équipe.

Enfin, Anna Murdock souhaite que la prochaine convention collective prévoie des primes pour les chefs arpenteurs et ceux qui ont des responsabilités supplémentaires.

Robert Giguère
travailleur d'asphalte, Montréal



Robert Giguère, travailleur d'asphalte depuis 18 ans dans la région de Montréal, aimerait bien que la prochaine convention collective mette un peu d'ordre dans ce très difficile métier. D'abord, il souhaite que la semaine de travail passe de 50 à 45 heures.

En second lieu, il croit fermement que son occupation doit prioritairement être reconnue *pour se faire respecter*. Parmi ses revendications, il souhaite que des ajustements salariaux tenant compte de l'ancienneté, donc de l'expérience, soient prévus. Pour concrétiser ses attentes, il estime important que les travailleurs d'asphalte se rencontrent régulièrement, à des moments qui conviendraient à tous, ce qui n'est pas évident, compte tenu des longues heures passées sur les chantiers.

Robert Giguère revendique par ailleurs *des conditions de travail plus saines, particulièrement dans les conditions climatiques extrêmes*.

Louis Auger
charpentier-menuisier,
Charlesbourg



Charpentier-menuisier durant cinq ans en Alberta, Louis Auger, de Charlesbourg, travaille sur les chantiers du Québec depuis sept ans.

Au cours de la prochaine négociation, je souhaite qu'il y ait plus de solidarité entre nous. Pour que notre corps de métier soit davantage respecté, il nous faut une meilleure cohésion. Les charpentiers-menuisiers doivent s'unir pour que nous soyons appréciés à notre juste valeur. Dans le secteur résidentiel, nous souhaitons avoir les mêmes conditions que les menuisiers des autres secteurs.

Louis Auger espère d'autre part que la sécurité soit améliorée. *Le temps d'exécution d'un travail, parfois très court, ne doit pas se faire aux dépens de la sécurité des travailleurs.*



Le comité des travailleurs de l'asphalte

Robert Giguère, Gérald Drouin et Daniel Côté.

Jacques Pilote
manœuvre
et homme de fond



**Homme de fond :
la santé-sécurité,
une préoccupation**

Les hommes de fond travaillent en terrain glaiseux, les pieds dans l'eau, dans des conditions climatiques extrêmes. Il faut voir à améliorer leurs conditions de travail.

**Le comité
des manœuvres-
et hommes de fond**

Alexandre Mailhot militera sur ce comité avec Jacques Pilote.



Le comité des arpenteur-es

Jocelyn Descarie, Anna Murdoch, Pierre Tremblay et Carl-Philippe Poirier.



Le comité des charpentiers-menuisiers

Bernard Vinet, Daniel Ménard, Jean Myre et Aurèle Chabot.

Meurtrière industrie de la construction : agissons afin de prévenir !

Serge Langlois, trésorier de la CSN-Construction



Du 1^{er} janvier au 9 septembre 2007, 133 travailleuses et travailleurs sont morts au Québec à cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles, selon la CSST. Le secteur de la construction est encore un des plus meurtriers avec 34 des 133 décès survenus au cours des huit premiers mois de 2007. C'est 36,1 % des morts au travail.

En 2006, 39 travailleurs de la construction avaient perdu la vie en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Derrière ces statistiques alarmantes, ce sont des camarades qui perdent leur vie pour avoir voulu la gagner. Ce sont des familles entières qui sont éprouvées. Ces statistiques doivent sans cesse nous rappeler qu'il faut mettre l'accent sur la prévention !

Objectifs

L'objectif global de la CSN-Construction en santé-sécurité au travail demeure toujours le même : que les travailleuses et les travailleurs puissent travailler et vivre en santé.

Des situations connues

C'est pourquoi nous travaillons sans cesse à améliorer nos conditions. Pensons aux travailleuses et travailleurs de l'asphalte, qui sont aux prises avec des contraintes thermiques, dont la chaleur excessive, qui accentuent la charge de travail et les dangers du coup de chaleur.

Citons aussi en exemple les produits toxiques contenus dans le bitume qui augmen-



tent les risques de maladies professionnelles. Il ne faut pas oublier que, même lorsqu'il pleut, ces travailleurs doivent continuer, car l'asphalte est là et n'attend pas ! Soumis aux impératifs de la production, les travailleurs « oublient » souvent de prendre leurs pauses santé... Et quoi encore ?

Les foreurs et les boute-feux sont eux aussi soumis aux contraintes thermiques, le froid par exemple. Souvent, on ne leur fournit pas de survêtement pour se protéger.

Pensons aussi aux arpenteurs, des femmes et des hommes qui sont souvent loin de tout, travaillent seuls. Les problèmes de lésions musculosquelettiques, tendinites et ténosynovites, ce sont des maladies de nature inflammatoire auxquelles tous sont constamment confrontés.

Les charpentiers menuisiers sont, eux aussi, exposés aux contraintes thermiques, causées par la chaleur et le froid extrêmes. Les

efforts excessifs sont responsables de plus de 50 % des blessures au dos, aux mains, etc.

Des outils d'action et de sensibilisation existent !

Les données de la CSST et les situations décrites ne devraient pas nous décourager, mais bien au contraire nous obliger à agir. À la CSN-Construction, nous avons les outils pour agir. En cas de situation dangereuse pour votre santé ou celles de vos camarades de travail, n'hésitez pas à avertir votre délégué, lorsqu'il y en a un, ou encore dites-le à un conseiller syndical de la CSN-Construction. Si vous voulez sensibiliser vos camarades de travail aux problèmes musculosquelettiques, à l'exposition à des produits toxiques, à la santé mentale, etc : contactez-nous !

À la CSN-Construction, la prévention, on la prend à cœur !

Solidarité !



Outaouais

Tournoi de golf pour Leucan

Organisé par les militants James Schnob, Pierre Brassard et Lucie Teixeira, le tournoi de golf du Syndicat de la construction de l'Outaouais – CSN, à Gatineau le samedi 18 août, a permis d'amasser plus de 5000 \$ pour le financement du camp Vol d'été Leucan-CSN.



Une centaine de militants syndicaux et de personnes d'horizons divers ont participé à cet événement afin que des enfants atteints de leucémie, ou d'autres formes de cancer, ainsi que leurs proches puissent se détendre et se divertir durant une semaine de vacances. La somme recueillie contribue en effet

à ce que ces enfants et les membres de leurs familles, soit 250 personnes, refassent le plein d'énergie à l'occasion d'un séjour dans le décor enchanteur du camp Le Saisonnier, au Lac Beauport.

Hollywood

Le thème retenu pour la onzième édition de ce camp était « Hollywood », histoire de solliciter l'imaginaire des enfants et des parents, les vedettes de cette semaine. Responsable de cette campagne pour la CSN, son vice-président Roger Valois a affirmé que « ce tournoi et de nombreuses autres activités tenues auparavant nous ont permis d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés cette année : financer complètement le camp Vol d'été Leucan-CSN. »

Depuis 1996, la CSN participe au financement du camp Vol d'été Leucan-CSN par la vente des chandails et l'organisation d'autres événements.

Participants

En plus des membres du comité exécutif de la CSN-Construction ainsi que des représentants des syndicats régionaux et des employé-es de la fédération, on comptait parmi les participants plusieurs membres du comité exécutif de la CSN : Claudette Carboneau (présidente), Roger Valois (vice-président), Lise Poulin, (secrétaire générale) et Pierre Patry (trésorier).

Notons également la participation du président-directeur général de la Commission de la construction du Québec (CCQ), André Ménard, des employé-es de la CCQ, des représentants du Conseil provincial-International, des délégués du Syndicat québécois de la construction et des salarié-es de la CSN.

Les commanditaires

Les commanditaires de ce tournoi sont : la CSN, la CSN-Construction, la CCQ, la Caisse d'économie Soli-



Ted McLaren à la retraite

À l'occasion de la soirée de solidarité qui a suivi le tournoi de golf, les personnes présentes ont rendu un vibrant hommage à l'ex-président de la CSN-Construction, Ted McLaren, « un très grand militant de la CSN qui a accédé à la retraite ».

daire Desjardins, le Syndicat de la construction de l'Outaouais-CSN, le Syndicat de la construction de Lanaudière-CSN, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), le Conseil provincial-International, le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC), l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), la SSQ, l'ASP, Morin Isolation et Toitures (Outaouais), Excavation JMB et Fondation Arxx (Outaouais).

Les donateurs

Les donateurs du tournoi sont : la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN) de l'Outaouais, le Centre de peinture et de débosselage de l'Outaouais, Service Interpro Enregistré, Construction DJL (Outaouais), Henri Langlois (opérateur de tracteur), Pierre Brassard (opérateur de pelle), Lucie Teixeira (opératrice de pelle) et Patricia Caron, conseiller syndical.



Alain Bédard, Chantal Raymond, Pierre G. Lachance, Aldo Miguel Paolinelli et Éric Morin



Boulevard des
Allumettières 0.

Histoire ouvrière

Un boulevard pour les allumettières

À Gatineau, des membres de la CSN–Construction ont travaillé sur le nouveau boulevard des Allumettières, une artère porteuse de tout un pan de l’histoire ouvrière du Québec.

La ville a en effet décidé de commémorer la lutte héroïque des travailleuses de Eddy B. Matches pour la reconnaissance syndicale en nommant boulevard des Allumettières une nouvelle avenue qui réunira les secteurs Hull et Aylmer.

Il s’agit d’une nouvelle voie de communication longue de 13,7 km. À la suite de deux vagues de consultation, le Comité de toponymie avait recommandé à l’unanimité le choix privilégié des résidentes et des résidents : boulevard des Allumettières. En plus du Conseil central de l’Outaouais (CSN), de nombreux citoyens, des groupes de femmes, et des organisations politiques, populaires et syndicales ont appuyé ce choix.

Les faits

« Déterminé à diminuer le salaire de ses employées, Eddy Matches ferma les portes de son usine en septembre 1924 (...) »². L’entreprise disait qu’elle reprendrait les 275 ouvrières

à la condition qu’elle signent individuellement un formulaire dans lequel elles renonçaient à faire partie d’un syndicat. À l’époque, « l’employeur n’était pas tenu de négocier avec les représentants de

ses employés ». Les allumettières déclenchèrent la grève. Après deux mois, elles ont eu gain de cause : Eddy B. Matches a reconnu le syndicat et a abandonné sa demande de formule d’engagement individuel.



² Histoire de la CSN, 1921–1981, Jacques Rouillard, Boréal Express, Montréal, 1981

Francis Leclerc prix Excellence Perfectionnement de la CSN

Le perfectionnement, c'est l'affaire de toute une vie !

C'est Francis Leclerc, un arpenteur de la Mauricie/Bois-Francis en poste à la Baie-James, qui a reçu le prix Excellence Perfectionnement de la CSN-Construction en collaboration avec le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC).

Arpenteur depuis sept ans, il a terminé sa formation initiale, il y a moins de 10 ans, en 1999, et pourtant il avoue :

Je dois suivre des cours de perfectionnement pour ne pas être déphasé. L'arpentage est un secteur d'activités de la construction où on utilise couramment des technologies tels que des robots

et des GPS; des technologies qui ne faisaient pas partie du programme de formation, il y a dix ans...

Même si Francis Leclerc connaît maintenant ces technologies, pour lui, le perfectionnement, c'est une affaire de toute une vie:

C'est l'entrepreneur général ou la compagnie d'arpentage qui fournit les instruments de mesure. Comme travailleur, je dois pouvoir les utiliser de façon fiable. Il y a des instruments ou des logiciels qu'on peut utiliser une fois aux trois ans. Dans ces conditions, c'est difficile de garder la main.

Les cours de perfectionnement me permettent donc, en plus d'être à jour, de pratiquer mes techniques et ainsi de garder ma capacité à pouvoir les utiliser en tout temps.

Son engagement pour le perfectionnement va au-delà du goût d'apprendre. Selon Francis Leclerc, arpenteur de père en fils (même son frère est arpenteur!), tout arpenteur doit faire du perfectionnement de façon continue sinon, en dépit du nombre d'années d'expérience, il risque de voir son employabilité diminuer...

Interrogé sur ce qui a le plus facilité sa participation aux activités de formation- il en a suivi cinq en 2006-2007 - notre arpenteur répond spontanément :

L'offre de cours est très intéressante, mais il arrive que le cours que l'on veut suivre ne soit pas offert. C'est ce qui s'est passé avec le cours sur le logiciel arpentage en 3D. On en a fait la demande à notre agent de promotion de la formation et on a eu notre cours! Cette année, on pourra même suivre la suite du cours...

À propos de l'agent de promotion, Francis Leclerc poursuit son témoignage :



Francis Leclerc

J'avais fait les démarches pour m'inscrire à un cours à Trois-Rivières, mais celui-ci a été annulé faute de participant. Voyant cela, mon agent nous a inscrit à Québec, même si la date limite était dépassée. J'ai pu ainsi suivre le cours et bénéficier des incitatifs du Fonds qui rembourse notamment les frais de déplacement !

Il poursuit un objectif : être encore plus polyvalent et chef-arpenteur un jour, comme son père. Gageons qu'en se perfectionnant, il y arrivera !

Collaboration de :
Danielle Dumas, FFIC

Besoin de formation ?

Vous avez besoin de formation ? N'hésitez pas à contacter Olivier Lemieux, conseiller syndical de la CSN-Construction : **514 598-2317**. Ou encore, parlez-en aux employé-es de la CSN-Construction de votre région : ils contacteront Olivier Lemieux.

Le perfectionnement, c'est **PAYANT!**



Le perfectionnement :

- c'est le soutien financier du FFIC
- c'est plus de connaissances en banque
- c'est valorisant
- c'est de meilleures possibilités d'emploi donc un meilleur revenu annuel

Briqueur-maçon
Calorifugeur
Carreleur
Charpentier-menuisier
Chaudronnier
Cimentier-applicateur
Couvreur
Électricien
Ferraillier
Frigoriste
Bruitier
Mécanicien d'ascenseur
Mécanicien de machines lourdes
Mécanicien en protection-incendie
Mécanicien industriel de chantier
Monteur d'acier de structure
Monteur-mécanicien (vitrerie)
Opérateur d'équipement lourd
Opérateur de pelles
Peintre
Plâtrier
Poseur de revêtements souples
Poseur de systèmes intérieurs
Serrurier de bâtiment
Tuyauteur
Titres occupationnels

FFIC FONDS DE FORMATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Communiquez avec l'agente ou l'agent de promotion de votre association syndicale, la ligne Info perfectionnement au 1 888 902-2222 ou visitez le site www.ffc.ca.

Un outil au service de la main-d'œuvre !

La CSN-Construction rénove son site Web !

Du nouveau sur le site de la CSN-Construction : nous l'avons rénové ! Avec ce site, vous serez en mesure de parfaire votre connaissance de ce qu'est la CSN-Construction et d'accéder encore plus facilement à nos nombreux services.

Un forum pour les arpenteur-es

De plus, pour les arpenteurs un Forum d'échange est mis à votre disposition. Vous serez en mesure d'échanger sur vos expériences et opportunités de travail.

Ce site Internet est le plus récent outil qu'il vous faut absolument mettre dans votre coffre.

www.csnconstruction.qc.ca



Sur un chantier à Montréal

Voisine des édifices de la CSN et de la CSN-Construction dans le quartier Centre-sud, à Montréal, la station d'essence Esso a été reconstruite à neuf. Des membres de la CSN-Construction ont travaillé sur ce

chantier. Le président de la CSN-Construction, Alain Mailhot, discute avec Mamerto de Jesus Fuentes Escobar, manœuvre spécialisé et Vitor Pereira, apprenti menuisier.

Pour un placement efficace : un service en ligne

La CSN-Construction s'est dotée d'un service de placement en ligne. Dorénavant, partout au Québec, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, chaque membre de la CSN-Construction peut se rendre disponible instantanément sur notre système informatique sur un simple appel téléphonique.

Dès que vous êtes disponible au travail, veuillez appeler au **1 888 598-2044**. Vous serez automatiquement inscrit sur nos listes de placement. Afin de maintenir cette liste à jour, nous vous demandons de confirmer votre disponibilité à chaque mois. Sinon, votre nom sera automatiquement enlevé de la liste. Ce système simple et rapide nous permet de vous assurer un service de placement des plus efficaces.

Travailleurs du résidentiel :

Le perfectionnement,



Si vous êtes un travailleur qui oeuvre dans le secteur résidentiel, le **Plan de formation résidentiel** vous offre une aide financière qui vous permet de participer à des activités de perfectionnement pour améliorer vos connaissances et faciliter votre « employabilité »

UN OUTIL DE PLUS DANS VOTRE COFFRE !

C'EST POUR VOUS, INFORMEZ-VOUS!
LIGNE INFO PERFECTIONNEMENT
1 888 902-2222



www.planresidentiel.ca



J'ai



Économisez!
NOUS PAYONS
LA TAXE*

sur les nouveaux contrats d'assurance.

l'assurance

d'être privilégié parce que je suis membre de la CSN—Construction.

Grâce à l'entente négociée par votre syndicat avec SSQ Assurances générales, vous bénéficiez d'un programme de groupe pour vos **assurances auto et habitation**. Service professionnel, rabais concurrentiels et avantages exclusifs : vous pourriez économiser gros!

Rabais réservés aux membres

- Rabais de groupe de **10%** sur votre prime d'assurance auto
- Rabais de groupe de **10%** sur votre prime d'assurance habitation

Le Combiné Intelligent

Bénéficiez de rabais supplémentaires en regroupant vos assurances **auto et habitation**.

Le gel de prime pour 2 ans

Soyez à l'abri d'une hausse de prime d'assurance pendant 2 ans, **même en cas de sinistre durant cette période**¹.

La franchise décroissante

Renouvelez votre assurance auto sans réclamation et profitez chaque fois d'une **réduction de votre franchise de 50 \$ ou 100 \$**, selon le terme de votre contrat¹.

Exclusif! L'exonération du paiement des primes en cas d'invalidité: seule SSQ Assurances générales offre ce bénéfice jusqu'à l'âge de 60 ans¹.

*Certaines conditions s'appliquent.

Pour vos assurances auto et habitation, mettez-nous au défi! **Appelez-nous dès maintenant au**



1 866 SSQ AUTO

7 7 7 2 8 8 6 CODE 11

www.ssqgenerale.com

Grand rassemblement du réseau des intermédiaires

Le 27 octobre 2007 a eu lieu le grand rendez-vous des intermédiaires. Une forte délégation de la CSN-Construction a participé à cette journée mémorable organisée par la CCQ.

Mémorable car on y fêtait le quinzième anniversaire du réseau. Voilà pourquoi tous les participantes et tous les participants ont porté un chandail de hockey avec le numéro 15.

L'intermédiaire est une personne bénévole qui vient en aide à celles et ceux qui éprouvent des problèmes d'alcoolisme, d'autres toxicomanies et de jeu compulsif. Leurs fonctions consistent à orienter les personnes en difficultés et faciliter leurs démarches.

Toutes ces personnes ont donc vécu une rencontre organisée et animée des plus professionnelles.



Photo : Réjean Meloche

Femmes de métier – Vision d'avenir



La secrétaire générale de la CSN-Construction, Lucie Teixeira (opératrice de pelle), a participé au forum Femmes de métier – Vision d'avenir, les 13 et 14 novembre 2007, à Trois-Rivières. Une centaine de femmes passionnées de leur travail non traditionnel ont partagé leur expériences pour ne plus jamais se trouver dans l'isolement. L'événement les a convaincues de continuer à encourager les femmes à postuler sur des emplois traditionnellement masculins. Elles y gagnent en fierté, en revenus de qualité et en égalité.



Les bureaux
de la CSN-Construction :
à votre service
partout au Québec

Abitibi-Témiscamingue
1 800 463-1312

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
1 800 463-2762

Côte-Nord
1 800 561-9824

Estrie
1 800 667-7572

Îles-de-la-Madeleine
1 800 363-6331

Lanaudière
1 800 463-3629

Laurentides
1 800 463-3629

Mauricie-Bois-Francs
1 800 667-7572

Montérégie
1 800 463-3629

Montréal
1 800 463-3629

Outaouais
1 800 463-1312

Québec-Chaudière-Appalaches
1 800 363-6331

Saguenay-Lac-Saint-Jean
1 800 561-9824

www.csnconstruction.qc.ca

Pour vous rendre
disponible à l'emploi,
un seul numéro
de téléphone partout
au Québec :
1 888 598-2044

Au charpentier menuisier de La CSN-Construction,
nous vous informons des endroits où est donnée la formation pour vous aider à réussir votre examen de certificat compagnon.
Les deux fonds de formation de l'industrie de la construction remboursent la formation de révision
notion théorique du métier de charpentier menuisier.



Horaire **
2007-2008

Drummondville

27-28 mars

Gatineau

7-8 février

Granby

28-29 février

Joliette

14-15 février

Montréal

13-14 décembre 26-27 avril

24-25 janvier 24-25 mai

21-22 février 14-15 juin

27-28 mars

Québec

24-25 janvier 17-18 avril

6-7 mars 15-16 mai

Rivière-du-Loup

12-13 avril

Saguenay

29-30 mars

Saint-Georges

12-13 avril

Saint-Jérôme

8-9 mars

Sherbrooke

6-7 décembre 3-4 avril

Trois-Rivières

15-16 mars

Valleyfield

28-29 février

Victoriaville

6-7 décembre

3849 (08-2007)

LA FORMATION
DE L'APCHQ
UN SCEAU DE QUALITÉ

5930, boul. Louis-H.-Lafontaine, Anjou (Québec) H1M 1S7

www.apchq.com/formation | Formation@apchq.com

RÉUSSIR VOTRE EXAMEN charpentier menuisier*

Deux jours d'ateliers de perfectionnement où vous réviserez les connaissances théoriques du métier en prévision de l'examen de qualification provinciale de la Commission de la construction du Québec (CCQ).



Contenu du cours

- Mathématiques appliquées au métier
- Implantation de bâtiments
- Coffrages
- Charpentes
- Équerres de charpente et toiture
- Calculs des escaliers
- Finitions extérieures et intérieures

Durée

2 jours

Horaire

8 h 00 à 16 h 30

Coûts

375 \$

* Cette activité de formation est admissible au soutien financier (remboursement des frais de formation et incitatifs) offert par le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel et du Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC), sous réserve des conditions en vigueur.

** L'horaire est sujet à changement

**SOYEZ PRÊTS ET INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !**

(514) 353-9960 ou 1 800 468-8160, poste 257



Le Bâtitseur

Production

Information-CSN, pour la CSN-Construction

Textes

Benoît Aubry, Yves Côté, Michel Crête, Danielle Dumas, Serge Langlois, Olivier Lemieux, Éric Morin.

Photographies

Benoît Aubry, Alain Bédard, Pierre Brassard, Alain Chagnon, Michel Crête, Michel Giroux, Réjean Meloche, Patrick Woodbury, contributions militantes

Conception graphique/mise en page

Jean Gladu et Sophie Marcoux

Impression

Les travailleuses et les travailleurs syndiqués (FTPF-CSN) de l'imprimerie Impart Litho, Victoriaville

Distribution

Distribution-CSN

CSN-Construction

2100, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S1
Téléphone : 514 -598-2044

Courriel

sec-montreal@csnconstruction.qc.ca